



## REUNION DE COORDINATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS REGIONALES DE PECHE OPERANT DANS LA ZONE COMHAFAT

### NOTE CONCEPTUELLE

#### INTRODUCTION

La coopération régionale, la collaboration institutionnelle et la coordination dans la gestion de la pêche sur le continent, forment un des principaux piliers du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui a été approuvé par le Sommet des Chefs d'États et de gouvernements en juin 2014, à Malabo (Guinée Équatoriale).

Pour la réalisation de cet objectif, une importante action stratégique formulée dans le cadre politique de réforme de la pêche, consiste dans un esprit de complémentarité et de synergie, au renforcement de la coopération institutionnelle entre les communautés économiques régionales (CER) et les organismes régionaux des pêches (ORP).

Dans cette perspective, la COMHAFAT, organise, **le 18 avril 2019, à Agadir** (Maroc), la 5<sup>ème</sup> réunion de coordination entre les organisations et institutions régionales en charge de la pêche dans sa zone de compétence, sous le thème de *"Renforcer la coopération institutionnelle, en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques"*.

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'insuffisance ou le manque de coopération institutionnelle et régionale en matière de gestion de la pêche a un impact sur le développement d'une politique régionale cohérente de la pêche ainsi que dans la mise en œuvre de programmes régionaux essentiels de la pêche, tels que la lutte contre la pêche INN, la gestion des ressources partagées, la promotion du commerce des produits de la pêche, l'harmonisation des positions au sein des fora internationales, la ratification et la transposition des instruments internationaux dans les législations nationales, ainsi que la cohérence des projets et initiatives entrepris avec l'appui des partenaires au développement

La déficience des liens de coopération entre les institutions et le manque de coordination sont de nature à retarder la mise en place des réformes préconisées par la politique panafricaine de pêche et d'aquaculture et de compromettre les objectifs formulés dans la stratégie Africaine pour les mers et les océans à l'horizon 2030, qui vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique, en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

C'est dans ce cadre que l'Union Africaine a mis en place un mécanisme africain de réforme de la pêche (MARF) qui vise surtout à favoriser la coordination, la cohérence et la coopération dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Le MARF a des organes statutaires (Comité exécutif, Conseil consultatif et Secrétariat de la Conférence des Ministres Africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAFA)) pour faciliter le processus de collaboration institutionnelle et la coordination dans le secteur.

Pour sa part, consciente également de la nécessité d'améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques régionales et leur harmonisation avec les niveaux international, régional et sous régional, la COMHAFAT a initié dès février 2015, la signature, d'un Mémoire d'Entente sur la coopération institutionnelle entre les organisations et institutions de pêche opérant dans la Région. L'objectif principal de cette initiative étant de nature à développer l'intégration régionale, et à renforcer l'efficacité dans la performance et l'efficacité dans l'exécution des mandats spécifiques des différentes institutions.

## **OBJECTIFS DE LA REUNION**

Aux termes du Mémoire, la rencontre annuelle du comité est chargée d'établir un bilan annuel de l'action conduite et de mener une réflexion sur les voies et moyens d'améliorer la coopération institutionnelle pour une meilleure gestion régionale de la pêche.

Cette 5<sup>ème</sup> session se veut une nouvelle étape pour redynamiser cette plateforme en associant les **Communautés économiques régionales**, par l'adoption de mécanismes fonctionnels communs de coordination et de coopération institutionnelle de nature à accélérer la mise en place des politiques de gestion de pêche cohérente et harmonisée.

## **RÉSULTAT ESCOMPTE**

Les discussions autour des thèmes abordés devraient aboutir à la formulation de recommandations, et des pistes d'actions pour le renforcement de la coopération institutionnelle structurée, entre les Organisations régionales de pêche, les Communautés Economiques Régionales et les acteurs non Etatiques, ainsi que la mise en vigueur d'une politique régionale intégrée et cohérente de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT.

## **PARTICIPANTS**

Sont invités pour prendre part à cette réunion :

✓ **Le représentant de la FAO**

✓ **Le représentant du Bureau Inter africain des ressources animales de l'UA**

✓ **Les représentants des Communautés économiques régionales : CEDEAO, CEEAC, UEMOA**

✓ **Les organisations régionales intergouvernementales de pêche :**

- **COMHAFAT** : La conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique.
- **CPCO** : Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
- **COREP** La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;
- **CSR** : La Commission Sous Régionale des Pêches
- **INFOPECHE** : L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de la Coopération pour la commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique ;

✓ **Les organisations régionales non Étatiques :**

- **REPAO** : Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
- **ADEPA** : L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale.
- **OMPDA** : l'Observatoire des médias pour une Pêche durable en Afrique
- **RAFEP** : Réseau Africain des femmes de la pêche ;

## Agadir, 18 février 2019

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE LA REUNION	
08:30-09:00	- Enregistrement
09:00-09:30	- Ouverture Officielle - Introduction de la réunion
09:30-09:45	Pause-café
ETAT DES LIEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES, D'UNE INTEGRATION REGIONALE COHERENTE DES POLITIQUES DES PECHEES DANS LA REGION COMHAFAT	
09:45-13:30	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale dans la pêche : Perspectives de l'Union Africaine, <b>Représentant de l'UA/BIRA</b> ;</li><li>- Les mécanismes de collaboration et de coordination, entre les Communautés économiques régionales pour une gouvernance intégrée de la pêche et de l'aquaculture, <b>Représentant REC ?</b></li><li>- Les mécanismes fonctionnels de coopération et de coordination entre les organisations régionales de pêche et les Communautés Economiques Régionales :<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>COREP-CEEAC, Représentants COREP ou CEEAC</b></li><li>• <b>CSR-PCO/CEDEAO, Représentants PCO ou CEDEAO</b></li></ul></li><li>- La coopération institutionnelle entre les Organisations régionales de pêche opérant dans la région COMHAFAT : <b>Représentant COMHAFAT</b> ;</li><li>- Le Rôle du réseau des secrétaires Exécutifs des organisations Régionales de pêche : Plate-forme mondiale de communication et d'échanges : <b>Représentant du RSN</b> ;</li><li>- Le rôle des réseaux et coalitions régionales des acteurs non Etatiques, dans la gouvernance régionale et le développement durable des Pêches : Représentant de l'OMPDA : <b>Représentant ADEPA ou REPAO</b> ;</li><li>- Le rôle des médias et la gouvernance régionale : <b>Représentant de l'OMPDA</b> ;</li><li>- La cohérence des appuis émanant des partenaires de développement (PRAO, PESCAO) : <b>Représentant ?</b></li></ul>

	- Discussion Générale : <b>Un programme d'intégration régionale,</b>
<b>13:30-14 :30</b>	Déjeuner
<b>VERS UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTIONS ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES INTERVENANT DANS LA PECHE ET L'AQUACULTURE DANS LA REGION COMHAFAT</b>	
<b>15:00-16:30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommandations</li> <li>- Fin de la réunion</li> </ul>